



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

**COMMUNE DE SAINT ALBAN DE MONTBEL
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE (73)**

**ACTE D'ENGAGEMENT
(A.E.)**

Maitre de l'ouvrage et coordonnateur :
Madame le Maire
Commune de SAINT ALBAN DE MONTBEL
257 rue François Cachoud
73610 SAINT ALBAN DE MONTBEL

AMÉNAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE

LOT N°05 : TRAVAUX D'ESPACES VERTS ET DE PLANTATIONS

Établi en application :
des articles 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 27 et 59 du
décret du 25 mars 2016 n°2016-360

ACTE D'ENGAGEMENT (A.E.)

Article premier - Contractant(s)

A. POUR LES ENTREPRISES INDIVIDUELLES

Je soussigné (nom, prénoms) : M.
Adresse :
Numéro de téléphone :
Numéro d'identification S.I.R.E.T. (2) :
Numéro d'inscription au registre du commerce (1) (2) :
ou au répertoire des métiers :
Code d'activité économique principale NAF (1) :

B. POUR LES SOCIETES

Je soussigné : M
Agissant au nom et pour le compte de
Au capital de
Adresse du siège social :
.....
Numéro d'identification S.I.R.E.T. (1) :
Numéro d'inscription au registre du commerce (1) (2) :
Code d'activité économique principale NAF (1) :

C. POUR LES GROUPEMENTS

Nous Soussignés :

M
Agissant en mon nom personnel
1^{er} contractant domicilié à
Agissant au nom et pour le compte de la société
Numéro d'identification SIRET (1)
Numéro d'inscription au registre du commerce (1)(2)
Code d'activité économique principal NAF (1)

M
Agissant en mon nom personnel
2^{ème} contractant domicilié à
Agissant au nom et pour le compte de la société
Numéro d'identification SIRET (1)
Numéro d'inscription au registre du commerce (1)(2)
Code d'activité économique principal NAF (1)

Contractants suivants :
.....
.....

.....
Mandataire

M
est le mandataire des contractants ci dessus groupés solidaires- conjoints¹

m'engage (nous engageons) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessous, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.
Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement (**RAYER LES MENTIONS INUTILES**), exprimée en euros.

L'offre ainsi présentée ne lie toutefois le candidat que si son acceptation lui est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans le règlement de consultation.

.....
(1) Pour les entreprises ou sociétés établies en France.

(2) Pour les entreprises étrangères, numéro et date d'inscription au registre équivalent.

Article 2 - Prix

Les prix sont unitaires.

Les prix sont fermes actualisables.

Montant de l'offre exprimée en euros (€)

L'évaluation de l'ensemble des travaux, telle qu'elle résulte du détail quantitatif et estimatif est de :

| <u>AMÉNAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE DE SAINT ALBAN DE MONTBEL</u> | |
|--|-------|
| Montant hors taxes (chiffres) | |
| TVA 20% (chiffres) | |
| Montant TVA incluse (chiffres) | |

Montant total :

| |
|---|
| Soit en toutes lettres (montant HT) |
| |

| |
|--|
| Soit en toutes lettres (montant TTC) |
| |

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en chiffres sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre, et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi

.....
¹ Rayer la mention inutile

rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

Le montant de l'offre figurant à l'acte d'engagement sera aligné sur le montant du détail estimatif rectifié en tenant compte de l'ensemble des indications qui précèdent.

Si le candidat est sur le point d'être retenu, il signera une mise au point du marché avant toute notification.

Le candidat est averti sur le fait que les quantités décrites dans le Devis Quantitatif Estimatif peuvent évoluer en cours de chantier.

Article 3 – Sous-traitance

3-1 PRESTATIONS SOUS-TRAITÉES DÉSIGNÉES AU MARCHÉ

- Les annexes n°..... du présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.
- Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.
- Le montant total des prestations que j'envisage (nous envisageons) de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

.....
..... (en lettres)
pour les sous-traitants suivants :
.....
.....
.....
.....

3-2 PRESTATIONS SOUS-TRAITÉES ENVISAGÉES

- En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation au maître de l'ouvrage ; les sommes figurant sur ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

| Nom du sous-traitant | Nature de la prestation | Montant de la prestation (TVA incluse) |
|-----------------------------|--------------------------------|---|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| TOTAL | | |

3-3-DESIGNATION DE SOUS-TRAITANTS EN COURS DE MARCHE

L'acceptation d'un sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance sont constatés par un avenant ou un acte spécial signé par la personne responsable du marché, par l'entrepreneur qui a conclu le contrat de sous-traitance **et par le sous-traitant** ; si cet entrepreneur est un cotraitant, l'avenant ou l'acte spécial est contresigné par le mandataire des entrepreneurs groupés.

Pour chaque sous-traitant présenté pendant l'exécution du marché, le titulaire devra joindre, en sus du projet d'acte spécial ou de l'avenant ses attestations fiscales et sociales.

Article 4 - Délais

Le délai d'exécution de l'ensemble des travaux du lot n°05 est fixé à **DEUX (2) MOIS** à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de les commencer. Ces délais ne comprennent pas la période de préparation et les intempéries.

Article 5 - Paiements

COMPTE A CREDITER

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de :

.....
.....

Désignation du compte à créditer :

Établissement :

.....
.....

Agence :

.....
.....

Adresse :

.....
.....

N° du Compte :

.....
.....

Code Banque :

.....
.....

Code guichet :

.....
.....

Clé RIB :

.....
.....

En cas de groupement, les paiements seront effectués sur un compte commun.

Toutefois le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

L'(es) entreprise(s) désignée(s) ci-après :

- accepte(nt) de percevoir l'avance prévue C.C.A.P (4)
- refuse(nt) de percevoir l'avance prévue au C.C.AP.(4)

RAPPEL : une avance sera versée au titulaire sauf si le titulaire y renonce dans l'acte d'engagement et, si l'acte spécial de sous-traitance le mentionne, au sous-traitant. Elle est égale à 5 % du montant du marché et est subordonnée à la constitution d'une caution personnelle et solidaire.

J'affirme (nous affirmons), sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie :

- à mes/nos torts exclusifs, ne pas tomber
- aux torts exclusifs de la société (ou du groupement économique) pour laquelle j'interviens, que celle-ci ne tombe pas
- aux torts exclusifs des sociétés pour lesquelles nous intervenons, que celles-ci ne tombent pas sous le coup des interdictions découlant des articles des articles 45, 47, 48, 49 et 50 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 48, 49 et 51 du décret du 25 mars 2016 n°2016-360

Je certifie (nous certifions) sur l'honneur, et sous peine d'exclusion des marchés publics, que l'exécution des travaux ci-dessus mentionnés, sera réalisée avec des salariés employés régulièrement au regard des *articles L143-3, L143-5 et L620-3 du Code du Travail (modifié par le décret N° 92.508 du 11.06.92)*.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants, énumérés plus haut, sont annexées au présent acte d'engagement.

(4) L'entreprise devra obligatoirement rayer la mention inutile.

Fait en un seul original,

À

Le

Signature de l'entrepreneur

Le signataire doit porter la mention manuscrite

" *Bon pour accord* "

VISAS

est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'Engagement.

La présente offre est acceptée en Euros, unité monétaire d'exécution du marché et de tous les actes qui en découlent.

Fait à SAINT ALBAN DE MONTBEL,

Le

Le Maire

Madame Annick CHEVALIER,

ANNEXE N° ... / Annexe à l'acte d'engagement en cas de sous-traitance

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance ²

MARCHÉ

- Titulaire :

.....

- Objet : Aménagement du Cœur de Village
Lot n°05 : Travaux d'espaces verts et de plantations

PRESTATIONS SOUS-TRAITÉES

- Nature :

.....
.....
.....

- Montant en Euros :

Montant HT =

TVA : %

Soit Montant TTC =

SOUS-TRAITANT

- Nom, raison ou dénomination sociale :

.....

- Entreprise individuelle ou forme juridique de la société :

.....

- Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

.....

- Numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

.....

- Adresse :

.....

.....

- Compte à créditer :

.....

- Nom et adresse de la banque :

- Code établissement :

² Pièces jointes :

- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions visées aux articles 45, 47, 48, 49 et 50 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 51 du décret du 25 mars 2016 n° 2016-360.
- ses capacités techniques et financières.
- liasse fiscale et sociale
- attestations d'assurance
- une attestation sur l'honneur du sous-traitant indiquant qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin N°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du Code du Travail

.....
- Code guichet :

.....
- N° de compte :

.....
- Clé RIB :
.....

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

- Versement de l'avance ³ : **oui** **non**
- Modalités de variation des prix :
 - le sous-traitant bénéficie de l'actualisation des prix dans les conditions définies à l'acte d'engagement s'il est désigné et ses conditions de paiement agréées lors du dépôt de l'offre du titulaire ;
 - le sous-traitant ne bénéficie pas de l'actualisation s'il est désigné et ses conditions de paiement agréées en cours d'exécution des travaux.
- Stipulations relatives aux délais, pénalités, réfections et retenues diverses : l'entrepreneur principal étant seul responsable de l'exécution des travaux vis-à-vis du maître de l'ouvrage, les stipulations du marché ne s'appliquent pas aux sous-traitants. Ces éléments peuvent être précisés dans le contrat de sous-traitance dont le maître de l'ouvrage n'est pas partie.
- Comptable public assignataire des paiements : **Madame la Trésorière de PONT DE BEAUVOISIN.**

ACCEPTATION DU SOUS-TRAITANT

L'ENTREPRENEUR TITULAIRE

LE SOUS-TRAITANT

A
Le
(cachet + signature)

A
Le
(cachet + signature)

LE REPRÉSENTANT LÉGAL

A
Le

(2) Rayer la mention inutile : le sous-traitant peut, en effet, demander à bénéficier de l'avance. Il lui sera versée à ce titre une somme égale à 5% du montant prévisionnel des prestations sous-traitées et le montant de l'avance à payer au titulaire sera réduit à due proportion. Le versement de l'avance sera effectué après la notification de l'acte spécial. Il est subordonné à la constitution d'une garantie à première demande.